

**MAIRIE DE BERTRANGE-IMELDANGE**

Nombre de Conseillers :

. En exercice : 23

. Présents : 18

. Votants : 23

-----  
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

Date de la Convocation :

17 septembre 2018

Date de l’Affichage :

18 septembre 2018

**CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018**

**PROCÈS-VERBAL**

**Le 24 septembre 2018 à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Guy NOËL, Maire.**

**Etaient présents :**

Henri CAFFENNE, Julien DAVAL, Monique GEOFFROY, Michel GHIBAUDO, Jean-Michel GROSS, Sabine HOCQUARD, Marie-Jeanne HOZE, Christian JOUANEN, Céline MATHIEU, Séverine MATUSZEWSKI, Ghislaine MICOLI, Jean-Luc PERRIN, Olivier PIERRARD, Jean-Paul RAMOGNINO, Danielle SOULAS, Marielle ZIEGLER et Christine ZYDEK, **formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés :**

Patrick GÉANT donne procuration à Guy NOËL.

Serge SPINNER donne procuration à Marie-Jeanne HOZÉ.

Christophe GUÉRIN donne procuration à Jean-Paul RAMOGNINO.

Elsa PAULY donne procuration à Marielle ZIEGLER.

Yvon WALTNER donne procuration à Christian JOUANEN.

**Secrétaire de séance :** Christian JOUANEN a été élu.

---

➤ **Retrait du point n°6 : Budget : Décision modificative n°4**

La décision modificative n°4 du Budget Primitif 2018 concernait les travaux de transformation d’une partie de l’ancien local des pompiers en bibliothèque municipale.

Encore en attente de la réception de devis, Monsieur le Maire indique qu’il retire le point n°6 de l’ordre du jour du Conseil Municipal car l’enveloppe budgétaire de ces travaux n’est pas encore connue avec suffisamment de précision et ne permet pas de délibérer.

**1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mai 2018 :**

Les membres du conseil municipal approuvent à l’unanimité le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mai 2018.

**2. Enquête publique sur la demande d’autorisation présentée par la société KNAUF INSULATION SPRL pour l’exploitation d’un site de fabrication de laine de roche à ILLANGE : Avis du Conseil Municipal :**

**Présentation de Monsieur le Maire :**

*Suite à la demande d’autorisation présentée par la société KNAUF INSULATION SPRL pour l’exploitation d’un site de fabrication de laine de roche à ILLANGE, Monsieur le Préfet de la Moselle a prescrit une enquête publique.*

*Dans le cadre de cette enquête, l’avis du Conseil Municipal de Bertrange est sollicité.*

*J’ai bien conscience que ce projet est important pour notre territoire, c’est pour cela que j’ai souhaité en discuter en réunion de travail, le 10 septembre dernier, avec l’ensemble des conseillers municipaux.*

*En outre, une large publicité sur la tenue de cette enquête publique a été faite sur l'ensemble des supports de communication de la commune afin que chaque Bertrangeois puisse consulter le dossier, rencontrer le commissaire enquêteur, assister à la réunion publique et se faire son idée sur ce projet.*

*M. GHIBAUDO a demandé qu'une seconde réunion publique puisse se tenir à Bertrange. L'association STOP KNAUF ILLANGE m'a également sollicité afin que je mette à disposition la salle Jacques Martin pour la tenue d'une réunion publique afin de donner, je cite : « une information aux Bertrangeois sur les dangers de l'implantation » de l'usine Knauf sur la mégazone d'Illange-Bertrange.*

*Je souhaite que les habitants de la commune puissent prendre connaissance du dossier en toute impartialité. Pour cela, je fais confiance à l'enquête publique qui est organisée jusqu'au 5 octobre prochain, d'ailleurs la prolongation du délai d'enquête va permettre encore à un plus grand nombre de personnes de s'informer.*

*Monsieur Jean-Claude BRULE, Commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif de Strasbourg, a jugé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser une seconde réunion publique.*

*J'ai donc décidé de ne pas mettre de salle communale à disposition pour l'organisation d'une réunion publique car, hors du cadre réglementaire de l'enquête publique, j'estime que l'impartialité des débats ne pourra pas avoir lieu, comme l'indique l'objet de la demande de réunion de l'association STOP KNAUF ILLANGE.*

*Cependant, si Monsieur le Commissaire enquêteur souhaite organiser une seconde réunion publique, je suis tout fait prêt à mettre à disposition la salle Jacques Martin.*

*Comme vous le savez, la Commune de Bertrange fait partie du Comité de pilotage lié à l'installation de l'usine KNAUF INSULATION SPRL sur la Mégazone d'Illange-Bertrange. Marie-Jeanne HOZE a pu visiter l'usine KNAUF de Leipzig et pour ma part, j'ai visité l'usine de KNAUF de Lannemezan. Nous avons pu constater le sérieux de l'entreprise en matière environnementale, comme peuvent en témoigner les deux associations environnementales présentes lors de ces déplacements, AICNI (Association illangeoise contre les nuisances industrielles) et ASVM (Association de sauvegarde pour la vallée de la Moselle).*

*Concernant ces deux déplacements, je tiens à préciser que, contrairement à ce qui a pu être dit de façon diffamatoire, nous n'avons reçu aucun défraiement. En outre, les repas ont été pris dans les usines visitées et n'avaient rien d'ostentatoire. De plus, nous n'avons pas effectué d'excursion touristique au cours de ces déplacements.*

*Si certains doutes de notre impartialité, je les invite à consulter le rapport de la MRAe Grand Est (mission régionale d'autorité environnementale), organisme d'Etat, qui stipule notamment :*

*« Par rapport aux enjeux identifiés, le dossier présente une analyse proportionnée de la majorité des composantes de l'état initial et des impacts du projet sur les différentes thématiques environnementales. Les impacts et les risques sont bien identifiés et traités.*

*L'étude de dangers n'a pas mis en évidence de zones de risques significatifs à l'extérieur des limites du site. »*

*Certes, la MRAe Grand Est a également fait un certain nombre de recommandations auxquelles la société KNAUF INSULATION a répondu. N'étant pas technicien dans ce domaine, je fais confiance aux services de l'Etat pour étudier ces documents et faire appliquer la réglementation environnementale.*

*Quant au raccordement des effluents industriels à la station d'épuration (STEP) de Guénange traitant d'eaux usées, je m'en remets à l'avis qui sera émis par le SIRGEA, compétent en matière d'assainissement. D'après les premiers éléments en ma possession, l'acceptation des eaux usées domestiques ne pose aucun problème compte tenu de la capacité de la station d'épuration. Quant au rejet d'eaux usées industrielles, des précisions techniques ont été demandées à KNAUF INSULATION mais la réglementation en la matière est très stricte selon l'article 34 de l'arrêté du 2 février 1998, qui précise au 6<sup>ème</sup> alinéa :*

*« lorsqu'une installation (classée) est raccordée à une station d'épuration urbaine, les valeurs limites d'émissions en sortie d'installation des polluants autres que les macropolluants mentionnés ci-dessus (MES, DB05...) sont les mêmes que celles pour un rejet dans le milieu naturel. »*

*Cet article protège la collectivité et son délégataire, en faisant peser sur l'industriel l'obligation de respect de la réglementation sur le déversement de substances dangereuses. Ce qui signifie que l'usine devra au préalable traiter ses effluents sur son site avant de les rejeter dans le réseau d'assainissement.*

*Par ailleurs, je pense que l'installation de cette usine est une opportunité économique pour notre territoire car cela va permettre la création de 124 emplois directs et 3 à 4 fois plus d'emplois indirects. A l'heure où de nombreux jeunes (et moins jeunes) sont obligés de s'expatrier pour trouver un emploi, je me réjouis qu'une entreprise est choisie la Moselle, et en particulier la Mégazone d'Illange -Bertrange, pour implanter l'une de ses unités de production.*

*Néanmoins, j'ai bien conscience que toute activité industrielle, je dirai même humaine, à un impact sur l'environnement. Chacun garde en mémoire l'industrialisation des Trente Glorieuses, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale jusqu'au choc pétrolier de 1973, où les soucis environnementaux n'étaient que très peu pris en compte par rapport à la nécessité de faire redémarrer l'économie française.*

*Aujourd'hui, les mentalités ont évolué et le législateur est beaucoup plus strict en matière environnementale. Les porteurs de projets qui ont déjà eu à présenter un dossier à la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'agriculture et du logement) peuvent en témoigner.*

*C'est pourquoi je vous propose de donner un avis favorable à ce projet présenté par la société KNAUF INSULATION SPRL pour l'exploitation d'un site de fabrication de laine de roche à ILLANGE, sous réserve du respect de :*

- L'avis de la MRAe
- L'avis qui sera émis par le SIRGEA

*En tant que membre du Comité de pilotage, je serai particulièrement attentif au respect des directives environnementales.*

*Guy NOËL, Maire de Bertrange.*

### **Intervention de Michel GHIBAUDO**

*Mesdames et Messieurs bonsoir,*

*Etant donné que nous en sommes à ce point de l'ordre du jour, je souhaite prendre la parole avant de lancer la discussion sur le sujet KNAUF.*

*Comme je l'ai écrit le lendemain, je remercie Guy pour avoir organisé une réunion de travail des conseillers municipaux le 10 septembre sur ce sujet complexe. Ce jour-là, je vous ai dit que je n'étais ni pour, ni contre, car je manquais d'informations pour faire un choix en âme et conscience : pas contre, car je suis toujours en charge d'accompagner des porteurs de projet et d'aider des entreprises à se créer dans ma vie professionnelle ; pas pour, car je n'avais pas les connaissances pour apprécier la dangerosité de cette installation classée.*

*Par mail du 11 septembre, j'ai fait des propositions comme faire demander par le Conseil municipal une prolongation de la durée de l'enquête, des permanences supplémentaires, une réunion publique à Bertrange et je suggérais à notre Maire de demander l'appui des Maires de l'ARC MOSELLAN. J'ai aussi proposé que l'on se procure les raisons du refus des communes luxembourgeoises de Sanem et Differdange et ainsi que les délibérations d'Illange et Bertrange donnant leur accord à la création de la Mégazone, sous la réserve expresse qu'elle n'accueille jamais d'industries polluantes.*

*Je n'ai eu qu'une seule réaction, d'un conseiller n'apportant rien de constructif et aucune démarche n'a été mise en œuvre par notre Maire, sauf de participer à la Réunion publique d'Illange dans un silence assourdissant.*

*J'ai attendu le 20 septembre, jour où a été annoncé par la Préfecture la prolongation de l'enquête publique jusqu'au 5 octobre et excusez du peu, le rajout de Terville et Florange qui avaient été oubliées, dans le périmètre des 3 kms requis pour toute enquête ICPE. Le Commissaire enquêteur s'est mis en maladie ce même jour. J'ai relancé M. le Maire pour qu'une réunion d'information soit organisée à Bertrange pour continuer l'information de nos habitants sur l'évolution du contexte de l'enquête.*

*En effet, les raisons du refus de SANEM que j'avais souhaitées m'étant parvenues, vous les avez reçues dans vos boîtes mail. Elles fournissent les éléments techniques que nous étions plusieurs à vouloir au Conseil et elles sont objectivement basées sur des analyses techniques.*

*Le titre de la délibération est édifiant : "OPPOSITION FORMELLE CONTRE l'implantation d'une usine de production de laine de roche de la sté KNAUF INSULATION à SANEM " et le gouvernement luxembourgeois n'a*

*fait aucune relance ou proposition de site alternatif. Cela me paraît contredire le contenu de l'appel à soutien des membres de MO'SL ATTRACTIVITE pour consolider 'le résultat formidable de l'arrivée de KNAUF sur la Mégazone face à une concurrence forte de notre voisin luxembourgeois' Un vieil adage dit 'qu'à vaincre sans péril, il n'est nulle gloire. Surtout si l'adversaire refuse le combat. Et si de plus, ici se révèle « une certaine opposition sur une problématique environnementale » selon les dires du Président signataire.*

*Comment la santé de nos concitoyens actuels et des générations futures peut-elle être réduite à une simple problématique ? Pour un simple élu comme moi, comme d'autres ici, elle relève du Devoir de responsabilité citoyenne que lui ont délégué leurs électeurs et d'une Conscience d'être humain, simple gardien d'un environnement qu'il a reçu en dépôt, qu'il doit s'efforcer de conserver ou mieux d'améliorer pour le remettre à ses enfants et petits-enfants en bon état.*

*Telles sont les Valeurs qui sont fondamentales pour, je l'espère, la majorité des élus de Bertrange, quelle que soit leur Liste d'appartenance, majoritaire ou minoritaire au Conseil municipal. Telles sont les valeurs qui me sont chères et que je défends en appelant à voter CONTRE l'arrivée de KNAUF sur la Mégazone. Certains élus dont le Maire d'Illange ont la mémoire courte, mais les avis favorables donnés lors des délibérations de création de la Mégazone, tant à Illange qu'à Bertrange avaient pour corollaire qu'il n'y aurait pas d'installations polluantes sur le site. Marielle ZIEGLER, Jean-Luc PERRIN et moi-même qui, avons voté dans ce sens à l'époque, voulons que la parole donnée soit respectée.*

*J'en ai bientôt terminé avec ce balayage remontant jusqu'à 20 ans en arrière, mais la décision à venir engagera pour plus longtemps encore. N'étant toujours pas un ingénieur avec ses compétences, j'ai consacré du temps à me renseigner, à lire, à chercher des documents, à les diffuser pour une meilleure compréhension des enjeux afin de prendre ma décision en bon père de famille. Je pense que sur un tel sujet, il faut parler, échanger, sans être partisan, mais juste citoyen du monde. Je demande donc, dans cet état d'esprit, à Guy, notre Maire et aux membres du Conseil de donner la parole aux représentants de l'association qui défend aussi la santé de nos concitoyens et l'environnement dans lequel nous vivons au quotidien. Je pense qu'un travail de fond est nécessaire et ils s'y sont employés. Il ne coûte rien d'écouter, d'interroger et de se faire son opinion avant de procéder à un vote important.*

*Je vous remercie de votre écoute.*

*Michel GHIBAUDO*

#### **Intervention de Jean-Paul RAMOGNINO :**

Jean-Paul RAMOGNINO s'étonne du double langage de M. GHIBAUDO car il apparaît sur une photo du Bulletin municipal n°39 de décembre 2007 où l'on voit clairement que la mention industrielle de la mégazone d'Illange - Bertrange figure sur la photographie transmise aux conseillers municipaux présents, alors qu'il s'oppose aujourd'hui à l'implantation de cette usine.

#### **Réponse de Michel GHIBAUDO :**

Michel GHIBAUDO indique qu'il n'y a pas de double langage et que sa position est toujours la même : il est pour un projet économique ou industriel mais qui ne soit pas polluant.

#### **Réponse de Jean-Paul RAMOGNINO :**

Jean-Paul RAMOGNINO fait remarquer que tout projet industriel est polluant à un certain degré et demande à M. GHIBAUDO de lui en citer un qui ne le soit pas.

#### **Réponse de Michel GHIBAUDO :**

Michel GHIBAUDO indique que, dans le cadre de son activité professionnelle, il a accompagné une entreprise d'assemblage de téléviseurs dans le secteur de Faulquemont et que celle-ci n'est pas polluante.

#### **Réponse de Christine ZYDEK :**

Christine ZYDEK tient à préciser que l'activité de logistique et de transport liée à cette usine d'assemblage est également polluante avec les émissions de CO2 des nombreux camions.

### **Intervention de Christian JOUANEN :**

Christian JOUANEN rappelle que de nombreuses entreprises mosellanes se sont délocalisées dans les pays de l'est de l'Europe ou en Chine, avec un fort impact sur l'emploi. On regrette que la France se désindustrialise mais lorsqu'une usine veut s'implanter sur notre territoire, on souhaite toujours qu'elle se mette ailleurs.

Cependant, le fait d'acheter des produits manufacturés à l'étranger, ou dans une autre région, est également très polluant compte tenu du transport maritime, aérien et terrestre que cela engendre.

En outre, M. JOUANEN fait confiance aux services de l'Etat pour faire appliquer la réglementation en matière environnementale qui est beaucoup plus stricte qu'avant.

### **Intervention de Séverine MATUSZEWSKI :**

Puisque que le public ne peut prendre la parole au cours du conseil municipal, Séverine MATUSZEWSKI indique qu'elle se fait le porte-parole d'une habitante de Bertrange qui l'a contactée :

*Quelques remarques ...*

*\* Labellisation « commune nature » (cf. site de la commune)*

*Il s'agit d'un engagement pour :*

- préserver la nature et ainsi augmenter la biodiversité,*
- protéger la ressource en eau,*
- ne plus polluer, en cessant l'emploi de pesticides et de produits phytosanitaires dans les espaces verts*

*« À chacun de s'habituer et de faire évoluer son regard en tolérant davantage l'herbe qui pousse autour de nous. C'est la qualité de notre environnement et le bien-être de tous qui en dépend. » Une démarche que j'approuve totalement ! Mais :*

*> S'agit-il d'un affichage ou d'une réelle volonté d'améliorer le cadre environnemental des Bertrangeois ?*

*> Renonçons-nous aux pesticides pour mieux accepter les fines particules polluantes de Knauf ?*

*> Quel sera l'impact de la pollution de l'usine sur notre santé et la biodiversité ?*

*\* Enfance (cf. site de la commune)*

- Les menus élaborés pour la cantine de Bertrange se veulent exemplaires et dans l'air du temps : on constate l'effort fait pour acheter des produits locaux, et l'on évoque même le végétarisme, ou du moins, l'on y perçoit une volonté de consommer moins de viande.*

*> Ce sont des indicateurs d'une volonté de se tourner vers l'avenir, de changer nos comportements pour être plus écologique (circuits courts, production de viande très polluante) et plus respectueux de la vie animale, peut-être.*

*> Cela est-il compatible avec l'installation d'une usine polluante qui, de surcroît, produira un matériau isolant qui n'est plus à la pointe parmi ceux que l'on sait faire ? (Avant, l'amiante était l'avenir, et on a vu ce que cela a donné ...)*

*> Privilégier les circuits courts mais permettre l'augmentation du trafic de camions dans les alentours et vers l'international ? (Sans oublier l'état de nos routes qui ne pourra que s'aggraver avec ce trafic de poids lourds supplémentaires. Qui en fera les frais ?)*

- Santé des plus jeunes : l'on constate chez les plus jeunes une forte sensibilité cutanée et respiratoire (asthme, allergies), les épisodes de prolifération des chenilles processionnaires nous le rappellent chaque année. Va-t-on prendre le risque d'aider à l'augmentation de ces troubles, alors que le PPA et la simple proximité des autoroutes devraient suffire à nous alerter et nous inviter à la prudence ? Faut-il condamner les enfants et les adolescents à se cloîtrer dans leur chambre, alors que l'exercice en plein air est recommandé – à condition de ne pas le pratiquer dans la pollution ?*

*\* Communication de la mairie dans « Bertrange infos » avril / mai 2018*

*À lire le bulletin municipal, on pourrait croire que tout est fait pour préserver le cadre de vie et se montrer accueillant envers de potentiels nouveaux habitants. Quelques exemples :*

- Interdiction de brûler les déchets verts : pollution et respect des voisins (odeurs).*
- Publicité pour la conférence « 0 déchet ». On ajoute même que « pour une démarche cohérente », la communication sur l'événement sera respectueuse de l'environnement.*
- En finir avec les crottes de chiens.*
- Fleurir et illuminer sa maison.*

*> Constamment, dans « Bertrange infos », on s'entend dire qu'il revient à chacun de faire des efforts pour respecter les autres habitants de la commune. Il incombe au citoyen de faire ces efforts pour permettre à tous de vivre dans un cadre plus agréable. Mais les responsables politiques, les administrateurs des communes, quand se sentent-ils la responsabilité d'œuvrer eux aussi dans ce sens ?*

*\* Dans les années 90, je ne vivais pas à Bertrange. Quand j'ai acheté, on ne m'a jamais parlé de la Mégazone – Cattenom, Air liquide et la proximité de l'autoroute étaient déjà bien assez de points noirs. Quand j'ai entendu parler de la Mégazone, on m'a garanti qu'il n'était pas question d'y installer une usine polluante.*

*> Aujourd'hui, comment peut-on annoncer l'installation de cette usine en faisant fi des règles fixées par le passé ?*

*> Les nouveaux acheteurs de maisons et terrains (3 lotissements prévus) sur Bertrange ont-ils été informés du projet Knauf ?*

*\* L'un des représentants du groupe Knauf le 11 septembre à Illange a affirmé que l'usine ne dégagerait pas d'odeurs. J'avais déjà des doutes ... Puis, il a ajouté que la cheminée de 60 m, au lieu des 30 m initialement prévus, permettrait d'évacuer les odeurs plus loin. Au-delà de la blague qu'évoque cette explication, c'est donc bien qu'il y a des odeurs, non ?! Qui viendraient s'ajouter aux gaz d'échappement de l'autoroute par vent d'ouest ou par grande chaleur, et à cette odeur, souvent perceptible dans Bertrange, une odeur âcre, un air vicié, et ce n'est pas celui des feux de végétaux ! Est-ce ainsi, en permettant à Knauf de s'installer, que l'on entend préserver le bien-être de tous ? Et ne perdons pas de vue que l'inquiétude que peut susciter cette usine, au quotidien, n'aidera personne à se sentir bien dans notre commune.*

*\* Des réunions ont été organisées et accueillies dans certaines communes : Illange, Stuckange, Uckange, Distroff ... À quand une réunion d'information à Bertrange ? Les Bertrangeois n'ont-ils pas droit à l'information et au débat ? La commune avait pourtant, toujours dans « Bertrange infos », annoncé qu'elle communiquerait largement sur le sujet !*

*Séverine MATUSZEWSKI.*

En outre, Mme MATUSZEWSKI trouve que les agissements de M. Patrick WEITEN, Président du Conseil Départementale de la Moselle, sont inadmissibles concernant l'utilisation des ambassadeurs « MOSL ».

#### **Intervention de Michel GHIBAUDO :**

Michel GHIBAUDO demande à Monsieur le Maire de faire distribuer la position de la ville luxembourgeoise de Sanem à l'ensemble des Bertrangeois.

#### **Réponse de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire indique qu'il ne fera pas distribuer ce document car il ne figure comme pièce dans le dossier d'enquête publique.

#### **Réponse de Michel GHIBAUDO :**

Suite au refus de Monsieur le Maire, il se dit prêt à distribuer lui-même l'avis de la ville de Sanem dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

### Intervention de Jean-Michel GROSS :

Jean-Michel GROSS souhaite savoir où en est le projet de voie ferrée reliant la Mégazone d'Illange-Bertrange.

Jean-Michel GROSS fait remarquer que des lignes existent déjà à Kuntzig et pourraient être développées jusqu'à la mégazone.

### **DELIBERATION**

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT/BEPE-154 du 17 juillet 2018 prescrivant une enquête publique sur la demande présentée par la société KNAUF INSULATION SPRL relative à l'autorisation d'exploiter un site de fabrication de laine de roche sur le territoire de la commune d'ILLANGE.

Vu l'enquête publique qui a lieu du 23 août 2018 au 5 octobre 2018 inclus, pendant une durée de 44 jours (Enquête publique initiale d'une durée de 30 jours du 23 août 2018 au 21 septembre 2018 inclus prolongée pour une durée de 14 jours, soit jusqu'au vendredi 05 octobre 2018 à minuit), dans les communes suivantes :

- Communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km (12 communes) : FLORANGE, TERVILLE, ILLANGE, YUTZ, KUNTZIG, DISTROFF, STUCKANGE, VOLSTROFF, **BERTRANGE**, GUENANGE, UCKANGE et THIONVILLE

Considérant que la commune d'ILLANGE a été désignée comme siège de l'enquête publique.

Vu la désignation par le tribunal administratif de Strasbourg de M. Jean-Claude BRULE, retraité Directeur Général des Services territoriaux, en qualité de commissaire enquêteur.

Considérant que le dossier d'enquête relatif à ce projet, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, a été déposé dans la mairie d'ILLANGE pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée a pu en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Vu les permanences organisées par le commissaire enquêteur en mairie d'ILLANGE les :

- Jeudi 23 août 2018 de 9h00 à 12h00
- Lundi 03 septembre 2018 de 16h00 à 19h00
- Jeudi 13 septembre 2018 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 21 septembre 2018 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 27 septembre 2018 de 15h00 à 18h00
- Jeudi 04 octobre 2018 de 15h00 à 18h00

Considérant qu'une réunion d'information et d'échange avec le public s'est tenue le mardi 11 septembre 2018 à 19h00 à ILLANGE à la salle Polyvalente en présence d'un représentant de la société KNAUF INSULATION SPRL.

Considérant que l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT/BEPE-154 du 17 juillet 2018 prévoit : « *Le conseil municipal d'ILLANGE et des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km pour l'enquête publique, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête* » ;

Considérant que la publication des avis d'enquête publique (initial et prolongation) a été faite sur les différents supports de communication de la Mairie de Bertrange, conformément à la réglementation ;

Considérant que le règlement de la zone 1AUZ du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'ILLANGE, approuvé le 10 octobre 2017, destine ce secteur à l'accueil d'activités économiques à vocation industrielle ou tertiaire ;

Considérant que l'installation de cette usine va permettre la création de 124 emplois directs et 3 à 4 fois plus d'emplois indirects ;

Considérant que la Commune de Bertrange fait partie du Comité de pilotage lié à l'installation de l'usine KNAUF INSULATION SPRL sur la Mégazone d'Illange - Bertrange et que les visites des usines KNAUF de Leipzig et de Lannemezan faites par Madame Marie-Jeanne HOZE, Adjointe au Maire, et par Monsieur le Maire ont permis de démontrer le sérieux de l'entreprise en matière environnementale ;

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à la demande présentée par la société KNAUF INSULATION SPRL relative à l'autorisation d'exploiter un site de fabrication de laine de roche sur le territoire de la commune d'ILLANGE, sous réserve du respect des recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe Grand Est) émises dans son Avis délibéré n°MRAe 2018APGE70 ci-annexé et de l'avis qui sera émis par le SIRGEA.

**Le Conseil Municipal**, après délibération, **décide de donner un avis favorable** à la demande présentée par la société KNAUF INSULATION SPRL relative à l'autorisation d'exploiter un site de fabrication de laine de roche sur le territoire de la commune d'ILLANGE, **sous réserve du respect** :

- **Des recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe Grand Est)** émises dans son Avis délibéré n°MRAe 2018APGE70 ci-annexé
- **De l'avis du Syndicat Intercommunal de la Région de Guénange pour l'Eau et l'Assainissement (SIRGEA)** qui sera émis relativement au raccordement des eaux usées de l'usine KNAUF INSULATION SPRL à son réseau

Plusieurs conseillers demandent un vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire demande alors à chaque conseiller municipal de se prononcer sur cette demande.

12 conseillers sur 18 se prononçant en faveur du vote à bulletin secret, soit plus d'un tiers des membres présents, cette demande est adoptée.

Le secrétaire de séance, assisté de Monsieur le Directeur Général des Services, organisent le scrutin. Monsieur Olivier PIERRARD et Madame Monique GEOFRROY sont désignés comme scrutateurs.

**Résultat du vote bulletin secret avec appel nominatif des conseillers municipaux :**

**Votants : 23**

**Suffrages exprimés : 23**

**Pour : 12 voix**

**Contre : 11 voix**

### **3. Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE pour la transformation de la ligne d'électro-zingage (ELESA) en ligne galvanisation à chaud à FLORANGE : Avis du Conseil Municipal**

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT/BEPE-158 du 20 juillet 2018 prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE pour la transformation de la ligne d'électro-zingage (ELSA) en ligne galvanisation à chaud à FLORANGE ;

Vu l'enquête publique qui a lieu du 27 août 2018 au 27 septembre 2018 inclus, pendant une durée de 32 jours, dans les communes suivantes :

- Communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km (10 communes) : FLORANGE, VEYMERANGE (rattachée à THIONVILLE), TERVILLE, THIONVILLE, YUTZ, ILLANGE, **BERTRANGE**, UCKANGE, FAMECK et SEREMANGE-ERZANGE

Considérant que la commune de FLORANGE a été désignée comme siège de l'enquête publique.

Vu la désignation par le tribunal administratif de Strasbourg de M. Guy CAILLO, Cadre territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur.

Considérant que le dossier d'enquête relatif à ce projet, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale a été déposée dans la mairie de FLORANGE pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée a pu en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Vu les permanences organisées par le commissaire enquêteur en mairie de FLORANGE les :

- Lundi 27 août 2018 de 14h00 à 16h00
- Lundi 03 septembre 2018 de 14h00 à 16h00
- Lundi 10 septembre 2018 de 14h00 à 16h00
- Lundi 17 septembre 2018 de 14h00 à 16h00

Considérant que l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°20186DCAT/BEPE-154 du 17 juillet 2018 prévoit : « *Le conseil municipal de FLORANGE et des communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km pour l'enquête publique, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête* » ;

Considérant que la publication de l'avis d'enquête publique a été faite sur les différents supports de communication de la Mairie de Bertrange, conformément à la réglementation ;

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à la demande présentée par la société ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE pour la transformation de la ligne d'électro-zingage (ELSA) en ligne galvanisation à chaud à FLORANGE, sous réserve du respect des recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe Grand Est) émises dans son Avis délibéré n°MRAe 2018APGE58 ci-annexé.

Olivier PIERRARD s'étonne qu'une grande partie du public, très préoccupée par l'impact environnemental de l'usine KNAUF, ait quitté la salle, alors que le projet d'électro-zingage d'ARCELORMITTAL est certainement plus polluant et aura un impact direct sur la commune de Bertrange en raison des vents dominants.

Christian JOUANEN précise qu'il a bien lu l'ensemble du dossier et que le projet d'ARCELORMITTAL prévoit également la construction d'une cheminée de 60 m de haut qui aura un impact plus important sur la commune de Bertrange que le projet KNAUF, en raison des vents dominants. Cependant, M. JOUANEN rappelle que les 800 emplois en jeu sont à prendre en compte.

Monsieur le Maire indique que la MRAe a également émis un avis favorable avec des recommandations concernant ce projet. Cet avis est consultable sur le site internet de la Préfecture de Moselle : <http://moselle.gouv.fr>

Michel GHIBAUDO fait remarquer qu'il y a un effet cumulatif de l'ensemble de ces activités polluantes.

Christian JOUANEN indique qu'il est louable de s'intéresser à la protection de l'environnement mais que la suppression de 120 ha de terres cultivables pour la réalisation de la Mégazone d'Illange-Bertrange n'a pas suscité beaucoup de protestations, alors que de nombreuses friches industrielles de la vallée de la Fensch auraient pu accueillir ce type d'aménagement.

Jean-Paul RAMOGNINO estime que la position de M. GHIBAUDO est réductrice et qu'il faut prendre l'ensemble des données pour se prononcer, qu'elles soient environnementales, sociales ou économiques.

**Le Conseil Municipal, après délibération :**

**Décide de donner un avis favorable à la demande présentée par la société ARCELORMITTAL ATLANTIQUE ET LORRAINE pour la transformation de la ligne d'électro-zingage (ELSA) en ligne galvanisation à chaud à FLORANGE, sous réserve du respect des recommandations de la Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe Grand Est) émises dans son Avis délibéré n°MRAe 2018APGE58 ci-annexé.**

Pour : 12 voix

Contre : 11 voix (Michel GHIBAUDO, Jean-Luc PERRIN, Ghislaine MICOLI, Jean-Michel GROSS, Séverine MATUSZEWSKI, Marielle ZIEGLER, Elsa PAULY, Sabine HOCQUARD, Céline MATHIEU, Olivier PIERRARD et Julien DAVAL)

#### **4. Budget : Décision modificative n°2**

Monsieur Olivier PIERRARD, Adjoint au Maire, indique que :

Considérant que l'incendie qui a touché les vestiaires de football dans la nuit du 28 au 29 juillet 2018 a fortement endommagé une partie de la structure du bâtiment (bardage, isolation, toiture...)

Vu la déclaration de sinistre faite le 30 juillet 2018 auprès d'AXA, assureur de la commune,

Vu les premières constatations effectuées par les experts de la société AXA et le cabinet EXPERTISES MOREL, expert d'assuré pris pour défendre les intérêts de la commune,

Considérant que des mesures conservatoires ont dû être prises pour mettre en sécurité le bâtiment et éviter que les dégâts ne s'aggravent, conformément à la demande des experts,

Vu le vote du Budget Primitif 2018,

Considérant que les travaux liés à ce sinistre ne sont pas prévus au budget et que la société AXA remboursera les frais engagés par la commune,

Il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

#### **Décision Modificative n°2 – Crédits supplémentaires**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Chapitre 011 :</b>	<b>Article 615221 :</b>		<b>Chapitre 74 :</b>	<b>Article 7478 :</b>	
Charges à caractère général	Bâtiments publics	+ 100 000.00 €	Dotations, subventions et participations	Autres organismes	+ 100 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>+ 100 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 100 000.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide, de procéder au vote de crédits supplémentaires présentés ci-dessus sur le budget de l'exercice 2018.**

## 5. Budget : Décision modificative n°3

Monsieur Olivier PIERRARD, Adjoint au Maire, indique que :

Considérant que la région Grand 'Est, et notamment la Commune de Bertrange, est particulièrement touchée par la prolifération de la chenille processionnaire du chêne et que ce phénomène risque de perdurer en raison du réchauffement climatique, comme l'ont expliqué les services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt lors d'une réunion organisée par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville,

Vu le problème sanitaire de santé publique causé par les émissions d'agents pathogènes de ces chenilles urticantes, en particulier pour les personnes les plus vulnérables,

Considérant que le traitement des arbres infestés qui a été réalisé par une société spécialisée a une efficacité limitée car ces chênes se situent en bordure d'habitation ou de lieux fréquentés par le public (Il est difficile de pulvériser des produits phytosanitaires à proximité des maisons et les pièges à phéromones ont une efficacité toute relative),

Considérant qu'en raison des risques sanitaires de santé publique que présentent ces chênes touchés par la chenille processionnaire, il est nécessaire de faire abattre les arbres qui sont en bordure des habitations ou sur des lieux fréquentés par le public,

Considérant que ces travaux d'abattage doivent s'accompagner d'un traitement de chaque arbre afin d'éviter la dispersion des poils urticants toujours présents,

Vu le vote du Budget Primitif 2018,

Il est donc nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

### Décision Modificative n°3 – Virement de crédits

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			DEPENSES		
<b>Chapitre 65 :</b> Autres charges de gestion courante	<b>Article 65888 :</b> Autres	- 20 000.00 €	<b>Chapitre 011 :</b> Charges à caractère général	<b>Article 61524 :</b> Bois et forêts	+ 20 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>- 20 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>+ 20 000.00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires présentés ci-dessus sur le budget de l'exercice 2018.**

## 6. Convention de mise à disposition du service de police municipale :

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 (article 4) relative à la prévention de la délinquance (JO du 7 mars 2007),

Vu le décret n°2007-1283 du 28 août 2007 relatif à la mise en commun des agents de Police Municipale et de leurs équipements (JO du 30 août 2007),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Considérant la possibilité qui est donnée aux communes de moins de 20000 habitants, formant un ensemble de moins de 50000 habitants d'un seul tenant, d'avoir un ou plusieurs agents de la Police Municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune des communes concernées,

Considérant que les communes de BOUSSE, BERTRANGE-IMELDANGE et RURANGE-LES-THIONVILLE, soucieuses de répondre aux attentes de leurs habitants dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens, ont décidé de se doter d'un service de Police Municipale géré par la commune de GUENANGE, dans un souci d'optimisation et de rationalisation,

Vu la délibération du 19 janvier 2009 du conseil municipal de BERTRANGE-IMELDANGE relative à la création de la police intercommunale,

Vu la délibération du 14 décembre 2015 concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition de la police municipale intercommunale pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Monsieur Christian JOUANEN, Conseiller Municipal, indique que la convention de mise à disposition du service de police municipale arrive à échéance et qu'il convient de la renouveler.

Monsieur JOUANEN propose de reconduire la convention (dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller municipal) pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** :

- **De reconduire** la convention de mise à disposition du service de police municipale de GUENANGE aux communes de BOUSSE, BERTRANGE-IMELDANGE et RURANGE-LES-THIONVILLE (convention annexée à la présente délibération) pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- **De charger** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à ce dossier

## **7. Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain :**

Lors de la réunion d'information des délégués communautaires de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, le 27 mars 2018, une présentation et un temps d'échange entre les élus ont permis à chacun de prendre connaissance du contenu et de s'exprimer sur le projet du futur Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain.

Pour mémoire, début d'année 2017, le Commissariat Général de l'Egalité des Territoires (CGET) a été chargé d'une réflexion sur la coopération transfrontalière dans le Nord Lorrain et a conclu à la possibilité de création d'un Pôle Métropolitain Frontalier (PMF).

Sur la base d'un critère retenu qui est de présenter une population de travailleurs transfrontaliers de plus de 30 % de la population active du territoire considéré, le périmètre retenu est constitué des 8 intercommunalités (EPCI) suivantes :

- Communauté de Communes « Terre Lorraine du Longuyonnais »
- Communauté d'Agglomération de Longwy
- Communauté de Communes « Pays de l'Audunois et du bassin de Landres »
- Communauté de Communes « Pays Haut – Val d'Alzette »
- Communauté d'Agglomération du « Val de Fensch »
- Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville »
- Communauté de Communes de « Cattenom et environs »
- Communauté de Communes de l'Arc Mosellan

La Communauté de Communes « Bouzonvillois Trois Frontières » ne souhaite pas être dans le périmètre mais participer en tant que territoire associé.

Le PMF aura pour mission de :

- Structurer un espace de coopération au nord des départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle
- Déléguer à cet espace des actions d'intérêt métropolitain
- Avoir une capacité de discussion institutionnelle à une échelle pertinente avec la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne mais aussi avec le Gouvernement français, la Région Grand Est et les départements
- Mettre en place des actions de mise en cohérence des stratégies de développement transfrontalier
- Participer officiellement à la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise et au Groupement européen de Coopération transfrontalière Alzette-Belval.

Le PMF interviendra sur les domaines suivants :

- Mobilité, transports et déplacements, habitat et soutien au développement d'organisations alternatives du travail dans l'optique d'améliorer le flux de circulation transfrontaliers
- Développement économique scientifique, touristique et culturel afin de favoriser l'attractivité et la notoriété de l'offre des territoires nord-lorrains et de veiller à son articulation avec l'offre et les ressources transfrontalières
- Enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle, apprentissage et développement de l'enseignement des langues pour veiller à la performance des ressources nord-lorraines dans l'espace européen limitrophe
- Services à la personne, tel que l'accueil de la petite enfance ou l'accès à la santé, visant l'amélioration et à l'harmonisation des conditions de vie proposée dans le nord-lorrain
- D'une façon générale, mise en cohérence des stratégies de développement transfrontalier en vue de défendre l'intérêt des habitants nord-lorrains

Le siège sera à la Communauté d'Agglomération « Portes de France – Thionville » et la gouvernance sera la suivante :

- 55 représentants dont 6 de la CCAM
- 2 par EPCI et 1 par tranche de 10 000 habitants entamée
- 1 Président et 7 Vice-Présidents, avec présidence tournante sur 2 ans

Enfin, la participation des intercommunalités membres est déterminée proportionnellement à la population INSEE sans double compte de l'EPCI.

A ce stade, une contribution de l'ordre de 0,30 € par habitants est envisagée, soit de l'ordre de 10 430 € pour la CCAM (population INSEE 2018).

La mise en œuvre du PMF est effective à la date de parution de l'arrêté préfectoral (à priori au 1<sup>er</sup> janvier 2019) rendu à l'issue de la prise des délibérations des EPCI membres et des communes pour la CCAM.

Il est proposé le projet de statut ci-annexé.

Michel GHIBAUDO regrette que certains « Grands élus » se fassent plaisir en empilant les structures supra-communales qui n'ont pas de raison d'exister puisque les compétences sont déjà assurées par d'autres collectivités ou établissements (Région, Département, EPCI, syndicats...).

Monsieur le Maire signale que ce Pôle Métropolitain Frontalier Nord Lorrain a notamment un intérêt en matière de déplacements transfrontaliers car le périmètre d'action sera plus important et cette structure pourra peser plus lors de négociations avec l'Etat et le Luxembourg.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **décide** :

- **DE VALIDER** le principe de création du Pôle Métropolitain du Nord Lorrain
- **D'APPROUVER** l'adhésion et la participation de la CCAM au Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain
- **DE VALIDER** les projets de statuts présentés pour la création du Pôle Métropolitain Frontalier du Nord Lorrain
- **DE VALIDER** l'implantation du siège du Pôle Métropolitain du Nord Lorrain à la Communauté d'Agglomération de Portes de France – Thionville

Pour : 12 voix

Contre : 10 voix (Michel GHIBAUDO, Jean-Luc PERRIN, Séverine MATUSZEWSKI, Jean-Michel GROSS, Olivier PIERRARD, Marielle ZIEGLER, Elsa PAULY, Sabine HOCQUARD, Julien DAVAL et Céline MATHIEU)

Abstention : 1 voix (Ghislaine MICOLI)

## **8. SMITU : Rapport d'activités 2017**

### **- INFORMATION -**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel d'activités 2017 établi par le Syndicat Mixte des transports Urbains Thionville Fensch et qui a été présenté et validé lors du Comité Syndical du 20 juin 2018.

Ce document est à la disposition de chacun et consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat ainsi que sur le site internet de la commune.

### **Informations :**

#### ➤ **Attribution du marché d'entretien des installations de l'éclairage public :**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que, suite à l'appel public à la concurrence et après examen des différentes offres reçues, le marché d'entretien des installations de l'éclairage public a été attribué à l'entreprise S.L.E.E. (7, boulevard Bellevue 57310 GUENANGE).

Le contrat est conclu pour une période de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, avec un montant de 22 260 € HT (pour 2 années).

#### ➤ **Attribution du marché d'entretien et de rénovation de voirie :**

Jean-Paul RAMOGNINO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que, suite à l'appel public à la concurrence et après examen des différentes offres reçues, le marché d'entretien et de rénovation de voirie a été attribué à l'entreprise EUROVIA (Agence de Florange – 2, route de Metz 57192 FLORANGE Cedex).

Le marché est conclu sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes pour une période d'un an reconductible 3 fois à compter de la notification du marché, soit le 06 août 2018, avec un montant maximum de 400 000 € HT sur la durée totale du marché.

➤ **Attribution du marché de nettoyage des locaux et des vitres :**

Marie-Jeanne HOZE, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que, suite à l'appel public à la concurrence et après examen des différentes offres reçues, le marché de nettoyage des locaux et des vitres a été attribué pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, aux entreprises suivantes :

- Lot A – nettoyage des locaux : Concept Propreté Services (14, rue du Patural 57420 CUVRY) pour un montant de 35 674,00 € HT par an
- Lot B – nettoyage des vitres : OMS SYNERGIE (ZAC Unicom 57970 BASSE-HAM) pour un montant de 2 170,70 € HT par an

La séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance,

Christian JOUANEN.